

Pierre Potier de l'Ebrière et "les Réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré"

(Médiathèques municipales de la Roche-sur-Yon : ms 019)¹

par [Maurice Mignet](#) - 2016

Du 23 décembre 1794

Pierre Potier. — 173

Pierre Potier métayer à l'Ebrayère en cette paroisse a fourni à la troupe de M. Jolly suivant reconnaissance du 16 mai 1793 signée Favrou et dûment en forme,

- deux bœufs estimés 215^l 12^s 6^d

dont le quart revient à l'administration et les trois autres quarts au dit Potier, de la somme de 172^l 10^s dont il lui a été ce jourdhuy délivré un bon²

ci 172^l 10^s

E. M. : Retiré le présent bon ce jour 5 mars 1795 : Gilardeau président

Du 1^{er} janvier 1795

Pierre Potier. —193

Pierre Potier de l'Ebrayère en cette paroisse a fourni à l'armée catholique suivant reconnaissance du 23 décembre dernier signée de Boistailli major en second dûment en forme

- un mouton estime six livres

dont le quart est à l'administration et les trois autres quarts sont audit Potier et dont nous lui avons ce jourdhuy délivré un bon

ci 4^l 10^s

E. M. : Retiré le présent bon ce jour 5 mars 1795 : Gilardeau président

Du 3 mars 1795

Pierre Potier. —239/240

Le nommé Potier de l'Ebrayère en cette paroisse a fourni à l'armée catholique suivant reconnaissances des 26 janvier et 23 février derniers signées Raynard et Favereau,

- une charretée de bois estimée 20^l

- une charretée de paille estimée 10^l

ce qui fait une somme de trente livres dont le quart revient à l'administration, les trois autres quarts qui sont de vingt-deux livres dix sols reviennent au dit Potier dont il lui a été ce jourdhuy délivré un bon

ci 22^l 10^s

par [Maurice Mignet](#) - 2016

¹ Les *Cahier des réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré*, sont les seuls qui soient actuellement parvenus jusqu'à nous. Ils sont aujourd'hui conservés aux Médiathèques municipales de la Roche-sur-Yon. Jean-Claude Lorvoire en a fait une étude approfondie intitulée "les Réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré-sur-Vie", qui a été publiée dans *Recherches vendéennes*, n° 3, 1996, p. 257 à 299.

Ces "réquisitions" s'étendirent aussi dans les autres paroisses ainsi qu'elles sont évoquées, entre autres, dans les rapports du notaire André-Philippe Daniau, qui avait été nommé en 1796 par les autorités gouvernementales "commissaire du Directoire exécutif départemental près l'administration municipale du canton du Poiré" pour surveiller et contrôler les faits, gestes et façons de penser de la population locale, en particulier dans celui du 19 floréal et dans celui du 29 fructidor de l'an 7^e (8 mai et 15 septembre 1799).

² Ce système de réquisitions avec rémunération par des "bons" fut pratiqué très tôt lors de l'insurrection vendéenne. Ainsi Jean Vincent, le maître de la poste aux chevaux de Montaigu, livra ses treize chevaux et leur équipement à l'armée vendéenne qui, après estimation contradictoire, les lui paya en "bons". Ces "bons" ne lui furent évidemment jamais échangés contre une véritable monnaie, d'autant plus que Jean Vincent mourut à la fin mois de juin 1793. Cependant, quelque trente ans plus tard, après les défaites napoléoniennes et la restauration des Bourbons, le fils de Jean Vincent, Pierre Vincent alors domicilié à Nantes, présenta au nouveau pouvoir en place [une demande avec justificatifs](#) pour obtenir que ce qui était dû à son père lui fût payé. On ne sait si le descendant de cette famille, qui avait été par ailleurs ruinée par la destruction de ses biens à Montaigu par les troupes républicaines, reçut satisfaction.